être tenus, en aucune façon, responsables des malheurs

et des effrondements qui se peuvent produire.

La chose est donc clairement entendue et comprise : l'approbation donnée par un évêque à une société quelconque de bienfaisance porte exclusivement sur le caractère moral et religieux de cette société, et pas du tout sur la valeur de ses promesses ou de ses opérations au point de vue matériel et financier.

C'est du reste la déclaration que vient de faire ellemême l'Union-Franco-Canadienne. Après avoir reproduit les encouragements reçus de la part de plusieurs

évêques, les directeurs de cette société ajoutent :

« Honneur oblige! Tous nos efforts tendront à continuer de nous montrer dignes de ces hautes adhésions renouvelées. Nous profitons, toutefois, de l'occasion pour mettre fin à certain malendu qui a pu avoir cours en quelque endroit. Nous tenons donc à déclarer ici, une fois de plus, que le patronage très honorable accordé à L'Union-Franco-Canadienne par NN. SS. les Archevêques et Evêques ne constitue à notre sens, et n'est en réalité qu'une approbation du caractère moral, religieux et patriotique de notre association. L'épiscopat n'a pas voulu et n'a pas pu prendre la moindre responsabilité en ce qui concerne l'administration matérielle d'une association comme la nôtre, puisqu'il est bien connu que notre ordinaire s'oppose à ce qu'aucun de ses prêtres fasse partie active du bureau d'administration d'aucune societé de bienfaisance.

Pour ce qui concerne le côté matériel de L'Union-Franco-Canadienne, nous avons à citer, en notre faveur, des témoignages non moins flatteurs provenant d'Autorités compétentes, parmi l'élément laïque, de qui relève plus naturellement ce côté matériel. Nous aurons occasion de le faire dans un prochain numéro de L'*Economiste*.»

Bref, les approbations que l'épiscopat accorde à nos associations de bienfaisance, visent l'esprit de la société, le but poursuivi, l'orthodoxie des règlements, mais rien

de plus.

Se prévaloir auprès des gens de ces approbations, pour leur faire croire que les évêques se rendent le moins du monde responsables des opérations financières de telle ou telle société, c'est un abus de confiance, c'est dénaturer le sens et la portée de la parole épiscopale.

Nous prions tous nos lecteurs de bien vouloir accorder une attention toute spéciale à la déclaration que nous fai-

sons ici : elle a été inspirée par qui de droit.